



INFOS SERVICE DÉCHETS



Moins, c'est mieux !



MAUGES
COMMUNAUTÉ

N°5 - Mai 2019

Service Déchets

Accueil
téléphonique

du lundi
au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h

Accueil physique jusqu'à
12h30 et 17h30
[17h le vendredi]

Rue Robert Schuman
La Loge - Beaupréau
49600 BEAUPRÉAU-EN-MAUGES
T 02 41 71 77 55
service-dechets@maugescommunaute.fr



Rejoignez-nous sur facebook !
@maugescommunaute



Rappel

En cas de déménagement,
compléter le formulaire de
déménagement disponible sur
www.maugescommunaute.fr
ou contacter le service
au **02 41 71 77 55**.



Jardin Camifolia - Chemillé / CHEMILLÉ-EN-ANJOU

Madame, Monsieur,

Cette lettre d'informations est l'occasion de faire un point sur les quantités de déchets collectés en 2018. Les ordures ménagères continuent de diminuer alors que les déchets déposés en déchèteries augmentent. Certes, cela s'explique par un meilleur tri, mais mieux trier ne veut pas dire produire moins de déchets ! C'est pourquoi je vous invite à expérimenter différentes alternatives comme le broyage des végétaux. Sur le territoire, plusieurs associations louent des broyeurs.

De plus, il est indispensable d'être attentif dans le tri effectué à domicile, 2 erreurs de tri importantes sont constatées ces derniers mois :

- il y a trop de cartonnettes dans les colonnes papiers. Pour être valorisées, elles doivent être déposées dans les sacs et bacs emballages.

- les « piquants-coupants » n'ont pas leur place avec les emballages ou les ordures ménagères. Ils sont potentiellement dangereux et doivent donc être déposés dans des contenants spécifiques.

Tous ensemble, faisons un meilleur tri pour maîtriser le coût du service.

Enfin, pour fluidifier la circulation sur les déchèteries, améliorer l'accueil et favoriser le tri, les sites vont progressivement être équipés d'un contrôle d'accès. Vous recevrez à votre domicile et en temps voulu, une carte d'accès.

En ce début de saison estivale, les élus et le personnel de Mauges Communauté se joignent à moi pour vous souhaiter un bel été et de bonnes vacances !

Jacques RÉTHORÉ
Vice-président en charge des déchets

L'ANALYSE

Plus de tri, ce n'est pas moins de déchets !

L'année dernière, un habitant du territoire a produit en moyenne 497 kg de déchets. Les ordures ménagères sont en baisse, la collecte sélective reste stable et les déchets déposés en déchèterie sont en hausse, mais pour quelles raisons ?

Moins d'ordures ménagères

Depuis une dizaine d'années, chaque habitant du territoire réduit sa production d'ordures ménagères. Passant ainsi de 134 kg par habitant en 2010 à 96 kg par habitant en 2018. Plusieurs facteurs expliquent ces changements :

- les efforts de tri,
- la mise en place de la redevance incitative,
- les modifications de consommation.

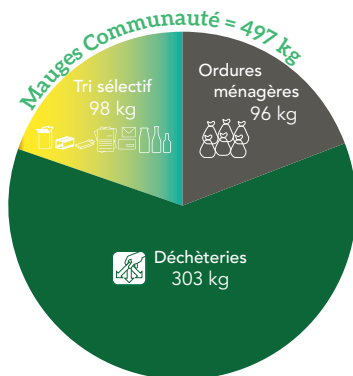
meilleur tri, essentiel pour valoriser les déchets produits. Mais également au dépôt de déchets qui pourraient être valorisés à domicile. Par exemple, 107 kg de végétaux (tailles de haies, pelouses, branchages...) par habitant ont été déposés en déchèteries en 2018. Il est possible de les réutiliser en pratiquant le paillage, le broyage ou encore le mulching. Pensez-y, vous éviterez ainsi des allers-retours en déchèteries !

Mais toujours plus de déchets en déchèteries

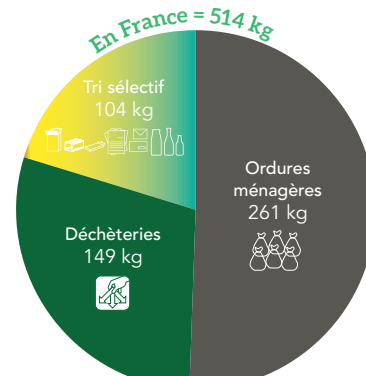
Contrairement aux ordures ménagères, sur cette même période, force est de constater que les déchets déposés en déchèteries connaissent une hausse importante. Ainsi, en 2010, un habitant déposait en moyenne 166 kg de déchets en déchèteries, contre 303 kg en 2018. Cette hausse est notamment due à un

Et le tri sélectif dans tout ça ?

Le tri sélectif englobe les emballages ménagers, les papiers et le verre. L'an passé, 98 kg par habitant ont été collectés. Cette donnée reste relativement stable. En effet, l'utilisation de stop-pub, les extensions des consignes de tri des emballages en plastique ou encore la réutilisation des contenants en verre permet d'équilibrer les quantités collectées.



Part des déchets collectés par habitant en 2018



Part des déchets collectés par habitant en 2015 [source ADEME]

Les cartonnettes, à la conquête du recyclage !



Trier c'est fabuleux, respecter les consignes de tri, c'est mieux ! Trop de cartonnettes sont jetées dans les colonnes réservées aux papiers. Ces erreurs compromettent leur recyclage et engendrent un surcoût financier estimé à 22 700 € par an pour la collectivité, et donc pour tous les usagers. Tous ensemble, faisons un meilleur tri pour maîtriser le coût du service !

Paquet de gâteaux, de purée, de tablette de chocolat, de yaourt... les cartonnettes d'emballages sont partout ! Après consommation du produit, pour être valorisées, ces cartonnettes doivent être déposées dans les sacs ou bacs emballages et retrouver les briques alimentaires, les emballages en plastique et métal. Or, les colonnes papiers contiennent uniquement 75 % de papiers, les 25 % restants étant majoritairement des cartonnettes.

Pourquoi un surcoût ?

Ces erreurs de tri entraînent un surcoût annuel de 22 700 € dû :

- au tri complémentaire qui consiste à retirer les cartonnettes mises par erreur avec les papiers,
- au déclassement de certaines livraisons chez le papetier car la qualité du tri n'est pas optimale,
- aux cartonnettes qui ne sont pas valorisées car déposées dans le mauvais contenant,
- aux erreurs de tri telles que le dépôt d'ordures ménagères ou de vêtements.



Ensemble, nous pouvons améliorer le tri

Si nous faisons tous un meilleur tri, les coûts du service pourront être mieux maîtrisés. Pour cela, respectons les consignes de tri :

- déposez uniquement du papier dans les colonnes réservées aux papiers,
- déposez les cartonnettes dans les sacs ou le bac emballages,
- déposez les grands cartons à la déchèterie.



© Laura Dité



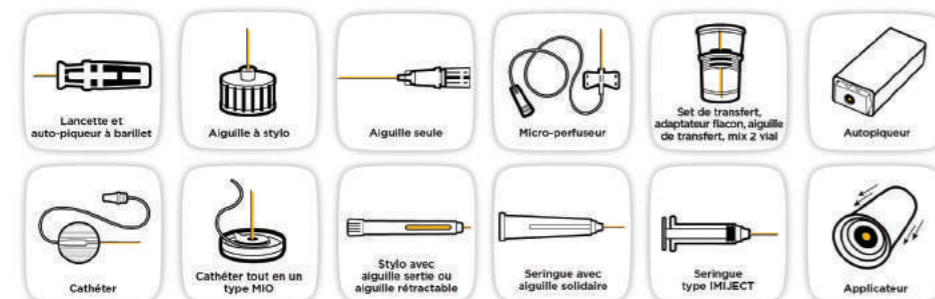
© Aurélien Mahot

Protégeons les agents de tri

Les agents du centre de tri de Saint-Laurent-des-Autels/Orée-d'Anjou retrouvent de nombreux déchets de la catégorie des « piquants-coupants » dans les emballages qu'ils trient. Ces déchets présentent un risque infectieux, ils nécessitent un traitement spécifique et n'ont donc pas leur place avec les emballages.

L'utilisation de l'une des 12 catégories de déchets dangereux ci-dessous entraîne l'utilisation d'un contenant spécifique pour leur collecte. Ils ne doivent en aucun cas être déposés dans les bacs ordures ménagères, ni dans les sacs ou bac emballages.

C'est indispensable à la protection des agents de tri qui retrouvent ces déchets perforants sur les tapis de tri. En cas d'intervention d'un professionnel soignant au domicile, il a la charge de l'élimination du déchet de soins à risque.



© Thomas Lang

Plus d'informations :

- auprès des professionnels de santé comme les pharmaciens,
- via l'éco-organisme DASTRI (www.dastri.fr) chargé de la collecte des déchets d'activités de soins à risques infectieux perforants des patients en auto-traitement.



Fonctionnement unique pour les déchèteries

Mauges Communauté compte 17 déchèteries et 2 éco-points sur son territoire. 5 sites sont actuellement équipés d'un contrôle d'accès, c'est-à-dire que chaque foyer dispose d'une carte pour y entrer. À partir du 1^{er} juin, ce mode d'accès va progressivement être étendu aux autres déchèteries.

Pourquoi contrôler l'accès ?

Pour améliorer le service et répondre aux normes de sécurité et environnementales, les déchèteries du territoire font l'objet d'un programme de réhabilitation. Ce dernier prévoit la mise en place systématique d'un contrôle d'accès à l'entrée des sites, avec pour objectifs :

- de fluidifier la circulation sur les sites,
- de mettre fin aux manœuvres dangereuses,
- d'améliorer l'accueil et favoriser le tri,
- de réserver l'accès des déchèteries aux habitants du territoire.

Qui est concerné ?

L'ensemble des habitants du territoire est concerné. Actuellement, seules les déchèteries d'Orée-d'Anjou, Sèvremoine et Bégrolles-en-Mauges disposent d'un contrôle d'accès. Celles d'Orée-d'Anjou et de Bégrolles-en-Mauges sont limitées à 18 passages par an. Cette réglementation sera appliquée à celles de Sèvremoine à partir du 1^{er} juin prochain. Les 12 autres sites seront progressivement équipés au cours de l'année 2019, à commencer par ceux de Montjean-sur-Loire et Saint-Florent-le-Vieil à Mauges-sur-Loire.

Quelles démarches faire ?

Aucune en particulier, les habitants recevront par courrier et en temps voulu une carte créditée de 18 passages. La moyenne étant de 9 passages par an et par habitant, 18 accès seront normalement suffisants. Toutefois, il sera possible de bénéficier de passages supplémentaires sur demande motivée auprès du service déchets. Cette carte devra être conservée précieusement, elle sera indispensable pour entrer sur les déchèteries. Tout remplacement (perte, vol...) sera facturé 8,80 € TTC.



La carte créditée de 18 passages sera indispensable pour accéder au service

Recyclez vos meubles usagés avec Éco-mobilier

Les déchèteries de Mauges Communauté sont équipées d'une benne dédiée au mobilier : canapé, literie, chaises, meubles de cuisine et de salle de bain... Prochainement, les 6 sites principaux accueilleront de nouvelles bennes pour collecter les couettes, oreillers et autres sacs de couchage.

En 2018, 2 100 tonnes de mobilier ont été collectés, soit 17 kg par habitant. Prochainement, une benne pour déposer les couettes, oreillers, surmatelas, sacs de couchage... sera mise en place sur les 6 déchèteries principales. Ces objets auparavant collectés dans la benne tout-venant, et donc destinés à l'enfouissement, pourront ainsi être valorisés énergétiquement. Après dépôt en déchèteries, l'enlèvement, le tri et le traitement du mobilier, des couettes et oreillers sont assurés par l'organisme Éco-mobilier.



Pour gagner de la place dans votre remorque et dans la benne en déchèterie, pensez à démonter les meubles à domicile !



En bon état, pensez réemploi

Vous avez changé votre décoration ? Vous êtes lassé de la couleur de vos chaises ? Pour autant le mobilier dont vous souhaitez vous débarrasser est en bon état. Dans ces cas-là, pensez réemploi ! Ils pourront alors faire le bonheur d'autres personnes.

Déposez-les dans les locaux réemploi sur une des 6 déchèteries principales du territoire :

- ZA Dyna Ouest à Beaupréau/Beaupréau-en-Mauges,
- Lieu-dit La Haute Brosse à Melay/Chemillé-en-Anjou,
- Lieu-dit Le Petit Lapin à Montjean-sur-Loire/Mauges-sur-Loire,
- ZI La Paganne à St-Pierre-Montlimart/Montrevault-sur-Èvre,
- ZA Le Pâtis à St-Laurent-des-Autels/Orée-d'Anjou,
- Lieu-dit Le Bois Girard à St-Macaire-en-Mauges/Sèvremoine.

Ils seront ensuite revendus à bas prix à la boutique solidaire de l'Écocyclerie des Mauges.



2 rue des Métiers
Saint-Quentin-en-Mauges
49110 MONTREVAULT-SUR-ÈVRE
T 02 41 58 99 79
www.ecocycleriedesmauges.fr
@ecocycleriedesmauges



Parce que moins c'est mieux, réduire ses déchets, c'est possible !

En 2018, un habitant du territoire a produit, en moyenne, 194 kg de déchets ménagers (ordures ménagères et tri sélectif) et 303 kg de déchets déposés en déchèteries. C'est moins que sur d'autres territoires, mais il est encore possible de réduire ces quantités produites. C'est ce que les foyers zéro déchet ont constaté lors de leurs participations aux Défis Zéro Déchet en 2016 et 2018.

2 défis, 650 personnes impliquées

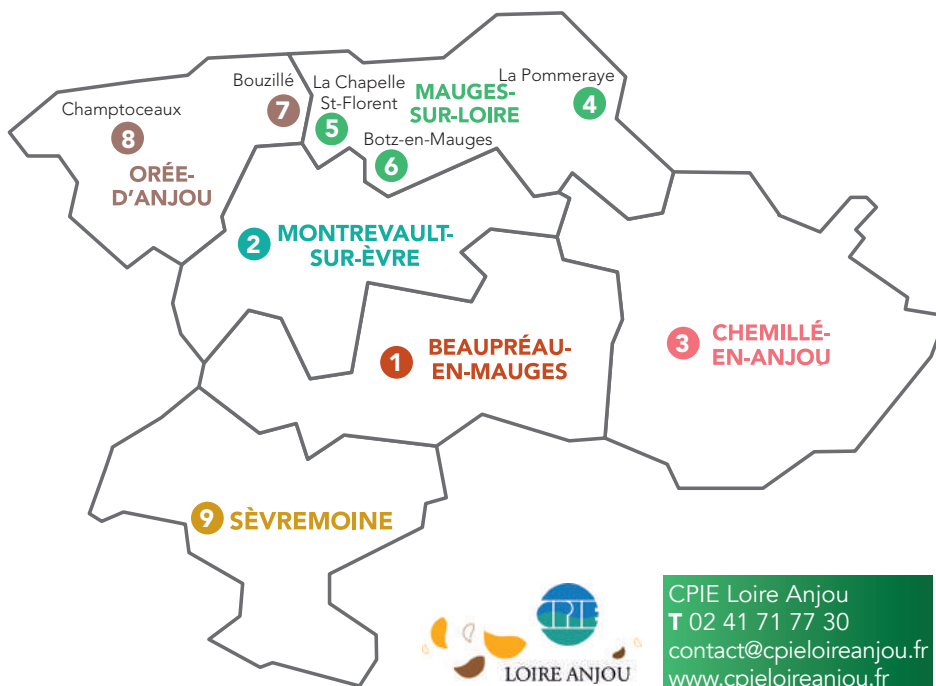
200, sur les deux défis organisés par Mauges Communauté et ses partenaires, ils étaient 200 foyers à se lancer dans l'aventure, soit 650 personnes. Unaniment, ils affirment s'être lancés dans ces défis car « Nous ne pouvons pas laisser la planète comme elle est aujourd'hui à nos enfants. Par notre démarche, nous souhaitons prendre part, à notre niveau à amélioration de l'état de la planète. ». Et ils l'ont fait ! Lors du dernier défi qui s'est déroulé en 2018, en moyenne, les participants ont réduits leurs ordures ménagères de 43 % et leurs emballages ménagers de 6 %.

Pensez broyage pour vos végétaux

La part de déchets la plus importante reste celle des déchèteries avec 303 kg par habitant déposés l'année dernière. Le bois, les déchets chimiques (peinture, liquide de refroidissement, alcool à brûler...), les gravats ou encore les plastiques durs remplissent les bennes. Mais ce sont les végétaux qui remportent la palme d'or avec 107 kg par personne, soit 11 kg de plus que les ordures ménagères !

Pourtant, s'ils sont compostés ou broyés, les résidus des végétaux sont de véritables ressources de qualité pour l'entretien des jardins et potagers.

Plusieurs associations proposent la location de broyeurs de végétaux, renseignez-vous.



- 1 Associations en cours de création contacter le **CPIE Loire Anjou**
m-dauriac@cpieloireanjou.fr
02 41 71 77 30
- 2 **Horizon Bocage**
horizonbocage@gmail.com
07 67 49 03 82
- 3 **Jardinat'**
daniel.allard1@sfr.fr
02 41 77 72 81
- 4 **Les Copeaux d'Abord**
blain.pyb@orange.fr
06 08 22 92 49
- 5 **Botz Environnement [Botz-en-Mauges]**
gtharreau@wanadoo.fr
02 41 70 17 03
- 6 **Jardi-éco-sol [Bouzillé]**
jardi.eco.sol@gmail.com
02 40 98 19 27
- 7 **L'Arbre Bleu**
cabane.outils@arbrebleu.fr
06 82 25 17 89
- 8 **Les Petits Ruisseaux**
lespetitsruisseaux@lilo.org
- 9

CPIE Loire Anjou
T 02 41 71 77 30
contact@cpieloireanjou.fr
www.cpieloireanjou.fr

Je me lance, 10 gestes pour démarrer en douceur

- ▶ Je valorise mes déchets organiques issus de la cuisine (compostage, nourriture pour les animaux...)
- ▶ J'achète à la coupe dans des boîtes réutilisables (viandes, fromages...)
- ▶ Je refuse les sacs en plastique et les étuis pour le pain
- ▶ Je valorise à domicile les végétaux issus de mes activités de jardinage (paillage, compostage, broyage...)
- ▶ J'organise des moments conviviaux sans déchet (goûter, apéritif, pique-nique...)
- ▶ J'achète des vêtements d'occasion
- ▶ J'offre des cadeaux sans déchet (objet d'occasion...)
- ▶ Je colle un stop-pub sur ma boîte aux lettres
- ▶ Je remplace le gel douche par un savon sans emballage
- ▶ Je refuse produits emballés individuellement (pailles, sucres, chocolats...)

Plus d'informations maugescommunaute.fr